

Date de transmission de l'acte: 01/12/2025

Date de reception de l'AR: 01/12/2025

007-210703260-DE_2025_069-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 25 novembre 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 18/11/2025

vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph

Votants: 11

ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLEMIN, Monsieur Denis

Pour: 11

JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Contre: 0

Représentés: Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY

Refus de vote

0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

**Objet: Demande subvention fond de concours
animation-communautés des communes de la montagne d'Ardèche
- DE_2025_069**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DE_2025_079 en date du 25/09/2025 fixant les modalités d'attribution des fonds de concours pour l'achat de matériel d'animation à destination des communes membres de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche;

Considérant le projet des associations de la commune ont besoin d'un chapiteau ou tente de réceptions ainsi que de comptoir pliant afin de pouvoir réaliser leurs animations ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet susmentionné entre dans le champ d'éligibilité au fonds de concours institué par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Le coût global du projet s'élève à 4886.7€ HT.

Les subventions acquises à ce jour s'élèvent à 0 €

La part d'autofinancement supportée par la commune s'élève à 2443.35€. €, soit 50% du montant total du projet.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche une participation financière sous la forme d'un fond de concours, à hauteur de

Date de transmission de l'acte: 01/12/2025

Date de réception de l'AR: 01/12/2025

007-210703260-DE_2025_069-DE

A G E D I

2443.35€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la demande de fond de concours auprès de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche pour un montant de 2443.35€ ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'instruction de cette demande et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance *Denis Joudan*



Le président de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié